



COMMUNE DE SAÏX

2 PLACE JEAN JAURÈS - 81 710 SAÏX

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

**ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'OCCASION DE TYPE
FOURGON POUR LA COMMUNE DE SAÏX**

CAHIER DES CHARGES

Procédure adaptée article 28 du code des marchés publics

Date et heure limites de réception des offres

Le 22 juillet 2011 à 12 Heures

Article 1 : Objet de la consultation

Le marché a pour objet l'achat d'un véhicule d'occasion de type fourgon, en remplacement d'un véhicule de type Master, pour le service technique de la Commune de SAÏX.

Caractéristiques techniques :

- Fourgon tôle, de type L2, H2

Le délai de validité des offres **est de 120 jours** à compter de la limite de réception des offres.

1-1 Décomposition en lots :

La consultation n'est pas décomposée en lots.

Article 2 : Prescriptions techniques générales

2-1 Evaluation technique demandée :

- Caractéristiques relatives à la carrosserie (hauteur, longueur, poids total à vide et en charge, volume de chargement en m³, largeur d'ouverture des portes arrières)
- Les équipements, fermeture centralisée, airbag conducteur obligatoire, système anti-vol, vitres électriques, cloison de séparation, ABS, et autres équipements ou options
- Le faible kilométrage 35 500 km maxi, l'année du véhicule à partir de 2009,
- Puissance souhaitée la motorisation HDi 100 mini,
- La consommation du véhicule au kilomètre
- l'aménagement intérieur, constitué de protections latérales, complété d'un planché lisse ou antidérapant
- 1^{er} main, 2^{ème} main, date de la première mise en circulation
- De couleur préconisé, le blanc
- Energie du véhicule proposé
- Carte grise comprise du véhicule ainsi que les frais d'immatriculation
- Le contrôle Technique à fournir obligatoirement
- Une porte latérale obligatoire
- Portes arrière vitrées
- Crochet d'attelage obligatoire
- L'état général du véhicule
- La livraison
- Eventuellement une proposition de reprise du fourgon de type Master de la commune (1^{er} immatriculation en date du 28/04/1992)

Le fourgon proposé devra être issu d'un usage professionnel (normes européennes) et devra résister à une utilisation intensive. Il devra répondre aux normes en vigueur les plus rigoureuses en matière de sécurité et en matière de bruit.

Le titulaire devra assurer un service après-vente efficace et rapide. Chaque candidat en précisera les modalités de mise en œuvre dans son acte d'engagement.

Si nécessaire un quota horaire devra être prévu pour la mise en route du fourgon retenu et sera assuré le jour de la livraison par la commune. Un manuel d'utilisation et d'entretien rédigé en français devra être fourni.

Article 3 : Livraisons

Le fourgon sera livré avec les fournitures nécessaires à son bon fonctionnement.

Le matériel devra être livré à destination franco de port au **Service Technique de Langlade 81710 SAÏX**, dans les meilleures conditions, pour permettre sa réception en parfait état.

Le matériel sera délivré contre un bon de livraison contresigné par un employé municipal qui aura procédé à la réception.

Article 4 : Vérifications

Contrôle quantitatif :

A la livraison, un agent municipal procédera à une vérification quantitative du fourgon répondant au cahier des charges

Contrôle qualitatif :

A compter de la date de livraison, la collectivité dispose d'un mois pour effectuer les essais de validation. Les vérifications ont pour objet de contrôler que le matériel livré correspond à celui commandé. Elles concernent également le bon fonctionnement, la cohérence et l'évaluation des performances.

Article 5 : Documentation technique

Un manuel d'utilisation et d'entretien rédigé en français devra être fourni.

Article 6 : Prix du marché et modalités de sa détermination

Nature du prix

Le prix du matériel faisant l'objet du marché est un prix global et forfaitaire.

La fourniture sera livrée aux risques, périls et frais des fournisseurs, franco de port.

Le prix est établi en considérant comme incluses toutes les sujétions normalement prévisibles.

Mois d'établissement des prix du marché

Le prix du marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de JUIN 2011

Caractère du prix

Le marché est conclu à **prix ferme et définitif**.

Modalités de variation des prix

Sans objet.

Article 7 : Garantie

Le fourgon proposé doit être accompagné d'une garantie minimale de 1 an sur les pièces et la main d'œuvre.

Les fournitures sont garanties contre tout vice de fabrication ou défaut, à compter de la date de livraison.

Pendant la durée de cette garantie, le titulaire est tenu de remédier aux défauts ou désordres constatés du fait de la qualité des fournitures, et de procéder, le cas échéant au remplacement des fournitures défectueuses. En cas de non-exécution, ces réparations sont effectuées aux frais et aux risques du titulaire, sans que celui-ci puisse réclamer une indemnité pour quelque cause que ce soit. Pendant cette période, le titulaire s'engage à intervenir en cas de panne dans un délai de 24 heures à compter du signalement de la panne. Si l'immobilisation du matériel devait durer plus longtemps, la commune de Saïx est en droit de demander le prêt d'un véhicule de remplacement sans frais supplémentaire jusqu'à la réparation.

Les conditions de garantie devront comprendre :

- Le changement des pièces défectueuses,
- Les frais de déplacement des personnels du titulaire si la garantie est sur site.
- Le coût de la main d'œuvre nécessaire.

La garantie ne s'applique ni aux détériorations provenant d'une usure normale ou de défaut d'entretien ou de surveillance, d'utilisation irrationnelle ou délictueuse, ni aux cas de force majeure.